



INFORMATION DE CASINO

Le Groupe Casino annonce qu'il a saisi, le 1er juillet 2011, la Chambre de Commerce Internationale – CCI d'une seconde procédure d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz, suite à la proposition présentée le 28 juin 2011 simultanément à CBD et ses actionnaires.

Par cette démarche le Groupe Casino, premier actionnaire de CBD, sollicite, en particulier, le respect des procédures fixées par le pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006.

En application du droit brésilien, cette procédure a été engagée en présence de la société CBD. Il s'agit d'une mesure de protection de CBD visant à assurer l'efficacité du jugement qui sera prononcé.

Casino réaffirme son engagement envers CBD, dont le Groupe, actionnaire depuis 1999, n'a cessé d'accompagner la croissance et le développement, ainsi que sa confiance envers son management.

St Etienne, 4 Juillet 2011

Contact analystes et investisseurs

Régine Gaggioli

rgaggioli@groupe-casino.fr

+ 33 (0)1 53 65 64 17

Aline Nguyen

anguyen@groupe-casino.fr

+ 33 (0) 1 53 65 64 85